



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

1332 - Autres opérateurs de l'habitat

**Partenariat avec l'agence immobilière à vocation
sociale "Habitat et humanisme gestion Alsace"**

Rapport n° CP/2011/718

Service gestionnaire :
Direction de l'habitat

Résumé :

Le présent rapport concerne la mise en oeuvre opérationnelle de la convention de partenariat entre l'association Habitat et Humanisme Alsace et le Département, pour la mise en oeuvre d'objectifs communs dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées 2010-2014, qui avait été adoptée le 4 juillet dernier.

Lors de sa réunion du 4 juillet dernier, vous avez validé la convention de partenariat avec l'association Habitat et Humanisme.

Dans ce cadre, l'agence immobilière à vocation sociale (AIVS) « Habitat et Humanisme Gestion Alsace » a été créée pour répondre aux orientations du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.

Il s'agit d'actions de mobilisation du parc locatif privé pour des ménages à revenus modestes.

Le PDALPD 2010-2014 vise la mise en place d'une plateforme correspondant à la mise en relation des :

- 1 000 logements à vocation sociale du parc privé par an, soit 800 logements conventionnés au titre d'une subvention de l'ANAH et 200 logements à loyer accessible avec conventionnement ANAH sans travaux ou à loyer privé abordable mobilisés par les partenaires associatifs ;
- et des demandeurs potentiels relevant du PDALPD, auprès des partenaires contribuant à la création du dispositif (Etat, Département, CUS) et en fonction des candidatures reçues.

Pour faciliter et sécuriser la mise en relation de l'offre et de la demande, l'objectif est de :

- conclure des conventions avec les propriétaires bailleurs pour faire figurer leurs biens dans la plate-forme et leur proposer des candidatures ;
- passer des mandats de gestion avec les propriétaires, en incluant la mission de médiation locative en cas de difficultés rencontrées entre locataires et propriétaires ;
- mettre en oeuvre un plan de communication destiné à faire connaître la plate-forme aux futurs partenaires et aux propriétaires.

L'Agence Immobilière à vocation sociale dispose des agréments « ingénierie sociale, financière et technique » et « intermédiation locative et gestion locative sociale » auprès des services de l'Etat.

L'AIVS s'est donné un objectif en 2011 de 100 logements gérés, avec une montée en charge progressive sur 3 ans jusqu'à 200 logements.

Dans ce cadre, l'AIVS sollicite le Département pour une subvention de 50 000 € dont 40 000 € versés en 2011. Les autres recettes sont liées aux mandats de gestion du parc de DOMICOOP en cours de reprise et à la subvention de la communauté urbaine de Strasbourg. Il vous est proposé de répondre favorablement à la demande de HH gestion Alsace.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
24284	65-6574-72	207 000,00 €	52 847,34 €	40 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 50 000 € pour le fonctionnement 2011-2012 de l'association HH gestion Alsace qui a repris les activités de l'agence immobilière à vocation sociale (AIVS) DOMICOOP.

Elle approuve par ailleurs la convention d'attribution de subvention et de mise à disposition de locaux à l'Hôtel du Département.

Strasbourg, le 19/09/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL